

ANALYSE

Quelle appréciation porter sur le redressement de la rentabilité financière des entreprises françaises cotées en Bourse ?

Après deux années d'effondrement de la rentabilité financière des grandes entreprises du CAC 40 en 2001-2002 à la suite de la crise boursière, on assiste à un redressement rapide de leurs profits¹ dont le taux de croissance atteint 55 % en 2004, 30 % en 2005 et 10 % en 2006. Ce redressement contraste avec les mesures générales de la rentabilité fondées sur la Comptabilité nationale qui sont évaluées, quant à elles, en volume et non en valeur historique, d'une part, et qui tiennent compte uniquement de l'activité de l'ensemble des entreprises sur le territoire national, d'autre part. La mesure de la rentabilité financière issue des comptes consolidés des groupes s'inscrit dans un référentiel comptable différent. Pour apprécier les performances des principales capitalisations boursières françaises, il convient d'abord de les comparer avec leurs homologues étrangères et de tenter ensuite d'évaluer quel est l'impact de leur activité internationale sur leur rentabilité globale. Compte tenu des difficultés d'ordre méthodologique que soulève ce second questionnement, on ne peut qu'esquisser des pistes de réflexion.

Cette note s'attachera à mettre en perspective l'évolution de la rentabilité des principales entreprises françaises par des comparaisons internationales. La rentabilité consolidée des entreprises cotées en France se différencie-t-elle de celle des entreprises cotées des autres grandes économies développées ? Quels en sont les déterminants ? Sont-ils propres à la France ?

Un rétablissement de la rentabilité financière des grands groupes français conforme à la dynamique de leurs homologues étrangers

Pour comparer les performances des grands groupes sur un périmètre d'activité mondial, nous avons utilisé la base de données de Datastream² répertoriant les comptes consolidés d'entreprises cotées. L'échantillon retenu pour chaque pays étudié est constitué par les entreprises figurant dans l'un des principaux indices boursiers du pays³ au 1^{er} janvier 2005, exception faite des entreprises financières (banques, assurances, foncières...) dont l'analyse financière est très spécifique. Afin de calculer des taux de rentabilité par pays, nous avons reconstitué un bilan et un compte de résultat simplifiés par pays en agrégeant les postes correspondants des sociétés composant l'échantillon.

Pour des raisons de commodité et pour élargir les comparaisons internationales, les indices retenus n'ont pas exactement la même taille pour tous les pays. Ils sont plus importants pour la France et les États-Unis que pour les autres pays. Dans le cas de ces deux pays, les échantillons ne sont donc pas uniquement composés de grands groupes, mais ils comprennent aussi des entreprises de taille plus moyenne. Ces différences de taille d'échantillon jouent un faible rôle en termes de rentabilité, compte tenu de l'importance des principaux groupes (*i.e.* les « poids lourds » du CAC 40 inclus dans le SBF 250) dans les performances de l'échantillon pris dans son ensemble.

Le ROE⁴ (Return on Equity) est le repère emblématique de la rentabilité financière des entreprises. **Dans les années 2000, le ROE des entreprises françaises suit une tendance commune à la plupart des pays observés** (voir graphique 1). **On note en effet une nette remontée du ROE de 2003 à 2006** dans tous les pays, suite au point bas de 2002 où les profits des entreprises avaient été brutalement amputés par la forte dépréciation des écarts d'acquisition et des moins-values financières liées au dégonflement de la bulle financière⁵. L'amélioration des ROE semble toutefois se modérer à partir de 2006 pour atteindre un palier autour de 15 %.

¹ Les bénéfices sont entendus au sens strict de la comptabilité privée comme le « Résultat net part du groupe ».

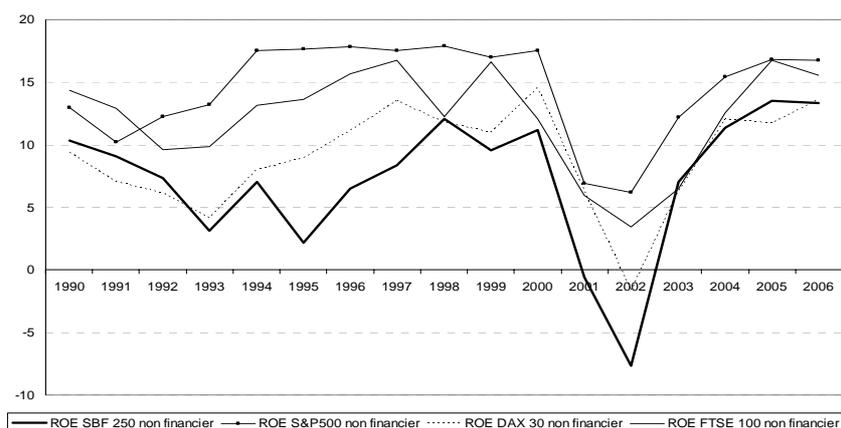
² Base Worldscope.

³ SBF 250 pour la France, S&P 500 pour les États-Unis, FTSE 100 pour le Royaume-Uni, DAX 30 pour l'Allemagne, MIB 30 pour l'Italie, OMX 30 pour la Suède et Eurostoxx 50 pour la zone euro.

⁴ Le ROE rapporte le résultat net part du groupe aux capitaux propres part du groupe.

⁵ Sur l'échantillon des entreprises françaises, les pertes sont dues essentiellement à Vivendi et France Télécom.

Graphique 1 : ROE en France, aux États-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni



Source : Datastream (Worldscope), calculs Centre d'analyse stratégique

En niveau, les performances des entreprises françaises restent assez proches de celles des autres pays, mais toujours en deçà (tableau 1). En 2006, le différentiel de rentabilité financière entre les entreprises françaises et américaines est de plus de 3 points (13,3 % contre 16,8 %). Toutefois, la France se démarque des autres pays par des niveaux récents de ROE supérieurs à ceux d'avant la crise (13,3 % en 2006 contre 11,2 % en 2000).

Tableau 1 : ROE des principales capitalisations en Europe et aux États-Unis, hors secteur financier

	France	États-Unis	Allemagne	Royaume-Uni	Italie	Suède	Valeurs européennes
ROE de l'échantillon (en %)	SBF 250 non financier	S&P 500 non financier	DAX 30 non financier	FTSE 100 non financier	MIB 30 non financier	OMX 30 non financier	Eurostoxx 50 non financier
1990	10,3	13,0	9,4	14,4	9,8	8,5	9,7
1991	9,1	10,2	7,1	12,9	4,4	10,5	8,7
1992	7,3	12,3	6,1	9,6	-4,0	-6,2	7,2
1993	3,1	13,2	4,2	9,9	-5,0	3,9	7,0
1994	7,0	17,5	8,0	13,1	7,4	17,5	10,9
1995	2,2	17,7	8,9	13,6	10,0	17,2	7,7
1996	6,5	17,9	11,1	15,7	9,7	17,6	10,4
1997	8,4	17,6	13,5	16,7	9,8	16,1	14,4
1998	12,1	17,9	11,8	12,3	9,8	14,8	13,5
1999	9,6	17,0	11,0	16,6	15,6	20,6	13,4
2000	11,2	17,5	14,5	12,1	13,5	15,2	14,8
2001	-0,6	6,9	6,3	5,9	9,7	2,9	3,1
2002	-7,7	6,2	-1,6	3,4	4,0	-0,2	-10,1
2003	7,0	12,2	6,3	6,5	9,5	7,5	11,1
2004	11,4	15,4	12,1	12,6	12,4	15,1	14,3
2005	13,5	16,8	11,7	16,8	15,8	15,8	16,5
2006 (p)	13,3	16,8	13,6	15,5	16,1	17,8	15,7

(p) : résultats provisoires

Source : Datastream (Worldscope), calculs Centre d'analyse stratégique

En définitive, l'ensemble des entreprises observées, notamment les entreprises françaises, semblent avoir reconstitué leurs profits sur la période 2003-2006 pour retrouver des niveaux de rendement proches de ceux d'avant la crise.

Des performances financières fondées sur une amélioration de la rentabilité économique

La rentabilité financière, évaluée par le ROE, résulte de deux facteurs essentiels : la rentabilité économique qui indique l'efficacité du processus de création de richesse par l'entreprise, et le coût de la dette par le biais de l'effet de levier⁶. Au vu des données, l'embellie financière récente provient non seulement de l'amélioration de la structure financière des entreprises qui profitent de la baisse des taux d'intérêt pour accroître leur effet de levier, mais aussi, et surtout, d'une amélioration de la rentabilité économique (ROCE⁷, Return on capital employed).

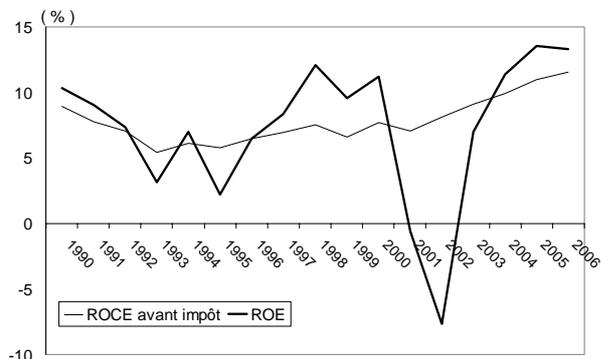
On observe, en effet, une augmentation du ROCE des entreprises sur la période 2003-2006, comme l'illustrent les graphiques 2 et 3 pour la France et les États-Unis. Après une baisse atténuée en 2001, ce redressement, pratiquement continu dans le cas de la France, s'explique par le maintien de la croissance des profits réalisés

⁶ L'effet levier mesure la différence entre la rentabilité des capitaux propres et la rentabilité de l'actif économique. Il provient d'un écart entre le taux de rendement économique et le taux d'intérêt, d'une part, et le taux d'endettement, d'autre part.

⁷ Le ROCE rapporte le résultat d'exploitation avant amortissement des actifs intangibles au capital économique, c'est-à-dire à la somme des fonds propres et des dettes. La nomenclature anglo-saxonne adoptée par Worldscope inclut en effet dans l'amortissement des actifs intangibles l'amortissement des écarts d'acquisition (ou « *goodwills* ») qui ne sont pas directement reliés au cycle d'exploitation, mais qui peuvent en revanche faire varier sensiblement la rentabilité financière des entreprises.

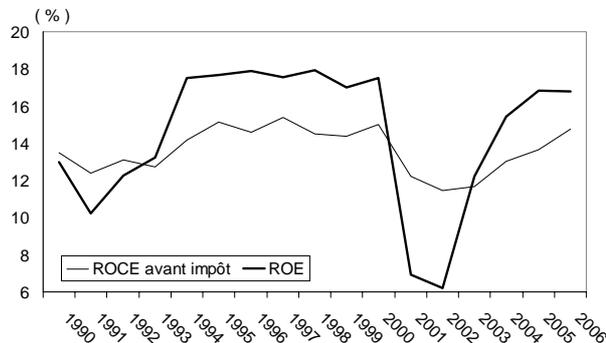
lorsqu'on ne tient pas compte des éléments de pertes exceptionnelles, pertes imputables aux moins-values sur cession d'actifs ou à des dépréciations brutales d'actifs. En revanche, ces éléments exceptionnels jouent un rôle déterminant dans le calcul du ROE, ce qui explique sa forte volatilité.

Graphique 2 : France, rentabilités économique et boursière des entreprises non financières du SBF 250



Source : Datastream (Worldscope), calculs Centre d'analyse stratégique

Graphique 3 : États-Unis, rentabilités économique et boursière des entreprises non financières du S&P 500



Source : Datastream (Worldscope), calculs Centre d'analyse stratégique

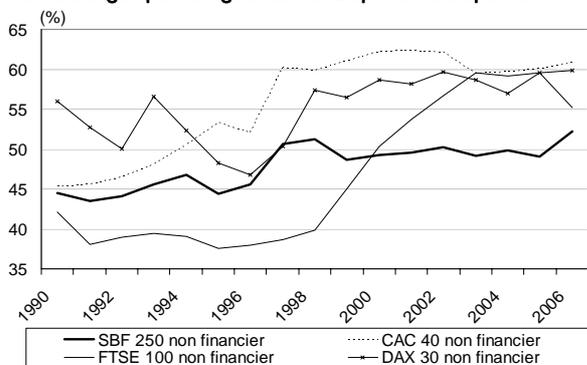
De fait, les analystes financiers expliquent l'amélioration de la rentabilité économique des principales entreprises françaises par la réalisation de gains de productivité, à l'origine d'une bonne maîtrise des coûts, et par la croissance du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger, stimulée par des marchés porteurs.

Si la base de données utilisée ici ne permet pas de retracer la productivité des entreprises, elle nous renseigne en revanche sur le degré d'internationalisation de leurs chiffres d'affaires. On peut connaître en effet la part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger, en moyenne, par les sociétés de chaque pays.

L'internationalisation de l'activité des entreprises apparaît être un levier déterminant de leur redressement financier

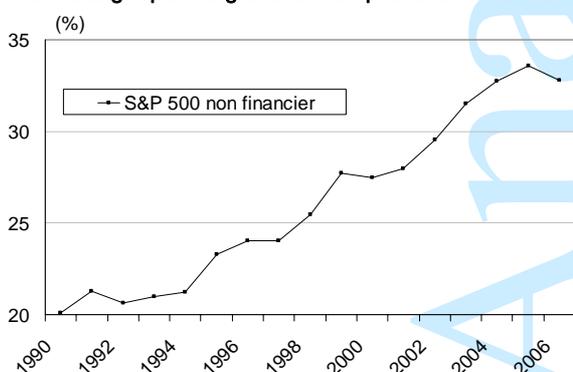
L'internationalisation du chiffre d'affaires des grandes entreprises constitue un phénomène décisif⁸ (voir graphiques 4 et 5).

Graphique 4 : Part moyenne du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger par les grandes entreprises européennes



Source : Datastream (Worldscope), calculs Centre d'analyse stratégique

Graphique 5 : Part moyenne du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger par les grandes entreprises américaines



Le cas français montre que l'internationalisation des stratégies d'entreprise profite surtout aux groupes les plus importants. En effet, à partir d'un niveau similaire en 1990 (autour de 45 %), la part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'est davantage accrue pour les entreprises du CAC 40 (60 % en 2005) que pour celles du SBF 250 (49 % en 2005). Les groupes du CAC 40 sont ainsi les premiers à bénéficier du différentiel de croissance entre l'économie mondiale (+ 4,3 %⁹ en 2005) et l'économie française (+ 1,2 %¹⁰ en 2005). L'attrait des marchés étrangers constitue de longue date un puissant facteur de réallocation des capacités de production. L'INSEE observe notamment une déconnexion de plus en plus marquée de l'évolution des effectifs des entreprises du CAC 40 entre la France et l'étranger. Entre 1997 et 2002, les emplois dans les grands groupes en France ont stagné, alors qu'ils se sont accrus de 80 % à l'étranger¹¹.

Par ailleurs, il importe de noter un effet de taille du marché domestique sur le degré d'internationalisation des entreprises, mesuré par le chiffre d'affaires. En effet, les groupes américains qui disposent d'un vaste marché

⁸ L'indicateur retenu mesure la part moyenne non pondérée du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger par chaque entreprise de l'échantillon. Cet indicateur mesure donc les efforts réalisés individuellement par les entreprises pour s'ouvrir à l'étranger, mais non l'ampleur du phénomène d'internationalisation de l'échantillon pris dans son ensemble.

⁹ Source : FMI.

¹⁰ Source : INSEE.

¹¹ L. Dervieux (2002), « L'internationalisation des groupes non financiers du CAC 40 », INSEE, Document de travail E2002/06.

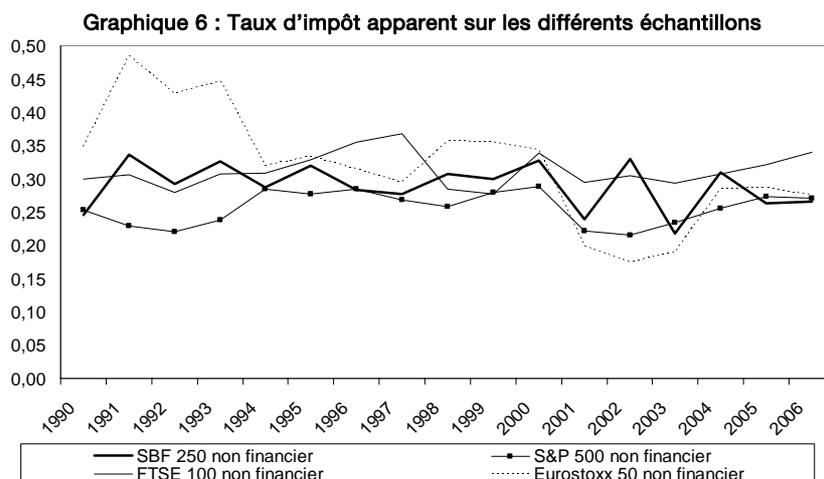
intérieur apparaissent ici beaucoup moins internationaux en moyenne que les groupes européens pour lesquels le marché européen est comptabilisé comme un marché « étranger ». Néanmoins, il faut relever que la part moyenne du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger par les entreprises américaines du S&P 500 est passée de 20 % en 1990 à 34 % en 2005, reflétant un mouvement similaire d'internationalisation de part et d'autre de l'Atlantique.

Dans le cas de la France, l'accélération de l'internationalisation des entreprises a accompagné la forte croissance des groupes durant la seconde moitié des années 1990. Cette internationalisation a été stimulée par l'euphorie boursière et la grande vague de fusions-acquisitions de la période. Au lendemain de la crise boursière des années 2000-2002, ces grandes entreprises internationales se sont trouvées en situation de bénéficier d'un différentiel de croissance entre la France et le reste du monde, ce qui leur a permis de réaliser des profits massifs à l'international et d'engager un redressement vigoureux de leur structure financière, notamment à travers une dépréciation des écarts d'acquisition et un désendettement.

Un alignement des taux d'imposition des grands groupes internationaux fondé sur des stratégies d'optimisation fiscale

La fiscalité du pays de cotation ne paraît pas jouer de rôle décisif sur les performances financières des groupes. En effet, **les taux d'imposition apparents des grands groupes connaissent une évolution convergente entre pays** (voir graphique 6). Le taux d'impôt apparent rapporte, pour chaque échantillon, l'impôt consolidé sur les bénéfices au résultat opérationnel¹². L'impôt consolidé d'un groupe est **un indicateur composite** qui additionne les impôts sur le résultat dus au titre de la maison mère et de ses filiales à travers le monde. Il est constitué de la somme des impôts courants, des impôts différés et des crédits d'impôt. L'impôt consolidé représente donc la charge globale d'impôt sur les bénéfices telle qu'elle apparaît dans les comptes consolidés des groupes et non un flux de trésorerie. Le taux d'impôt consolidé fait ainsi de plus en plus souvent l'objet d'un suivi et d'un lissage de la part des groupes pour une meilleure prévisibilité de leur résultat net consolidé.

La tendance à la convergence des taux d'impôt consolidés des grands groupes des différents pays relève en effet d'une stratégie d'optimisation fiscale qui va de pair avec la mondialisation de l'activité des groupes. Cette optimisation consiste à rechercher une localisation des bénéfices dans les pays à fiscalité avantageuse en jouant sur les prix de transfert et les liens financiers entre la maison mère et les filiales. Les impôts consolidés des groupes non financiers du SBF 250, du S&P 500 et de l'Eurostoxx 50 convergent ainsi en 2006 autour de 27 % du résultat opérationnel.



Source : Datastream (Worldscope), calculs Centre d'analyse stratégique

En conclusion, **l'amélioration de la rentabilité financière des grands groupes français est comparable aux performances de leurs compétiteurs étrangers.** Elle procède notamment du processus de mondialisation, dont les grands groupes sont les fers de lance, et qui aboutit à une déconnexion croissante entre leur volume d'activité et celui de leur pays d'origine. **Le niveau élevé auquel se situe aujourd'hui la rentabilité des entreprises françaises pose cependant la question de sa soutenabilité.** Le ROE retrouve en effet au niveau international la convention implicite de 15 % que certains avaient jugée caduque lors de la crise boursière de 2000-2002. Se prononcer sur son caractère soutenable revient à s'interroger, d'une part, sur les limites à la poursuite de l'internationalisation des grands groupes et, d'autre part, sur le rythme de croissance de certains marchés internationaux.

> Bertille Delaveau et Renaud du Tertre, Département Affaires Économiques et Financières

¹² Résultat opérationnel avant amortissement des actifs intangibles pour moins de volatilité.

BRÈVES

Union européenne

> LA COMMISSION PROPOSE UNE OUVERTURE DE LA MIGRATION LÉGALE

Le 16 mai, la Commission européenne a publié une communication sur les migrations circulaires et les partenariats avec les pays d'origine et de transit des migrants. L'idée sous-jacente de cette approche dite « globale » est de changer le mode de lutte contre l'immigration illégale, non seulement en Europe mais également dans les pays « sources » eux-mêmes. Les pays qui accepteraient d'exercer un contrôle *a priori* de l'émigration et de réadmettre leurs ressortissants entrés illégalement dans l'UE verraient les possibilités de migrer légalement vers l'Europe facilitées. L'Union proposerait une aide pour mettre en place une surveillance des frontières de l'État partenaire grâce à une coopération avec l'agence européenne Frontex, l'instauration de visas permettant une migration circulaire et une plus grande mobilité entre ces pays et l'Europe, ainsi qu'une facilitation de l'immigration légale de plus longue durée, en particulier à des fins de travail. La proposition communautaire reste toutefois prudente sur les modalités d'application de l'ouverture de l'immigration de travail. Celle-ci reste, en effet, de la seule compétence des États membres.

http://www.ec.europa.eu/commission_barroso/frattini/news/news_en.htm#16_05_07

> C. J.

> LA POLITIQUE SPATIALE EUROPÉENNE INTÈGRE LES DIMENSIONS SÉCURITÉ ET DÉFENSE

Malgré les déboires rencontrés par le programme Galiléo, une avancée majeure a été réalisée le 22 mai avec l'adoption par le Conseil spatial européen d'une résolution sur **la politique spatiale européenne dans laquelle, pour la première fois, sont envisagés des usages liés à la défense et à la sécurité** en raison de la dualité des technologies mises en œuvre. Les programmes GMES (*Global Monitoring for Environment and Security*) et Galileo, tout en restant des systèmes civils sous contrôle civil, pourront ainsi avoir des applications militaires. Cette résolution marque un point d'aboutissement. En effet, ce domaine était jusqu'ici exclu du champ de compétence de l'Agence spatiale européenne, alors que cette dimension de la politique spatiale semblait faire l'unanimité parmi les différentes institutions ; le Conseil avait approuvé en novembre 2004 un document, « *ESDP and space* », détaillant les besoins communs en la matière et proposant de les intégrer dans la politique spatiale européenne. La Commission avait préconisé dans sa communication du 26 avril dernier de partager et de mettre en commun les ressources des programmes spatiaux européens civils et militaires et, lors de la réunion du 2 mai de la commission défense et sécurité du Parlement, il a été recommandé que l'Union puisse devenir « actionnaire » de programmes spatiaux nationaux.

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/intm/94166.pdf ;

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/04/st11/st11616-re03.en04.pdf> ;

http://ec.europa.eu/enterprise/space/doc_pdf/com_en.pdf

> C. C.

> L'ÉGALITÉ DES SEXES RÉALISÉE PAR LA POLITIQUE FAMILIALE ?

La réunion informelle des ministres européens de la Famille et de l'Égalité des 15 et 16 mai à Bad Pyrmont (Allemagne) était consacrée à « *l'égalité des chances tant pour les hommes que pour les femmes dans la vie professionnelle* ». Présidée par Ursula von der Leyen, la ministre fédérale allemande de la Famille, sa conclusion est qu'il **n'y aura pas de réelle égalité des chances entre les sexes sans l'adoption de mesures de politique familiale dans les États membres**. Cette feuille de route, axée sur les mesures de conciliation vie familiale – vie professionnelle, est cohérente avec d'autres initiatives prises sous la présidence allemande (cf. l'Alliance européenne pour la famille). Cette priorité met au second plan les mesures de lutte contre les stéréotypes de genre et la discrimination dans le champ éducatif, de la formation et dans l'entreprise ainsi que l'objectif de participation sociale des femmes immigrées, inscrits dans le Pacte européen de 2005 pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Classiquement centrés sur la condition féminine, les débats s'en sont tenus à questionner côté masculin la répartition des rôles familiaux : les difficultés d'insertion professionnelle des hommes peu qualifiés dans une économie post-industrielle – où nombre des métiers de service se conjuguent encore au féminin – n'étaient pas à l'ordre du jour de cette réunion.

<http://www.bmfsfj.de/presidenceeeu/hommes-femmes.html> ;

http://www.eu2007.de/fr/News/Press_Releases/May/0515-BSGV.html

> M. B.

> UN LIVRE VERT SUR L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES DE DÉMANTÈLEMENT DES NAVIRES

Depuis plusieurs années, l'Organisation maritime internationale et l'Organisation internationale du travail travaillent à la création d'un système international juridiquement obligatoire pour le démantèlement des navires selon des méthodes sûres mais rien n'a été conclu à l'heure actuelle. En attendant, la Commission a publié le 22 mai un Livre Vert sur la façon de rendre ce démantèlement moins dangereux pour la santé, la sécurité et l'environnement. Celui-ci propose plusieurs mesures telles qu'un « fonds de démantèlement des navires » financé par des taxes prélevées sur le secteur des transports maritimes, l'intensification des contrôles dans les ports européens pour une meilleure application du règlement sur le transfert des déchets ou l'identification des installations respectueuses de l'environnement. La flotte européenne est jeune car les navires vieillissants partent souvent naviguer dans d'autres eaux. Le problème concerne donc surtout les flottes d'État (militaires en général). Avec ce document de consultation, **la Commission vise à intensifier le dialogue entre les États membres, examiner les possibilités d'une stratégie communautaire dans ce domaine et renforcer le rôle dévolu à l'UE auprès de l'OMI.** La France, suite à l'épisode du *Clémenceau*, a défini sa position dans le rapport de la Mission interministérielle pour le démantèlement des navires (MIDN) publié en avril.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/693&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en> ; <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000271/0000.pdf>

> N. B. & J.-L. P.

International

> ÉTATS-UNIS : VERS L'ÉCOLE MATERNELLE ET LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE ?

Hillary Clinton, sénatrice de l'État de New York et candidate démocrate dans la course présidentielle aux États-Unis, a fait le 21 mai une proposition extrêmement volontariste dans le domaine de la petite enfance, première initiative de sa campagne dans ce domaine. Elle envisage que, dans cinq ans, soit proposé à tous les enfants de quatre ans un accueil éducatif de qualité. **Reposant sur l'universalisation des programmes expérimentaux « Pre-K » (pour pre-kindergarten), son plan consisterait à offrir à tous les enfants (sans conditions d'accès) quelques heures d'éducation cinq jours par semaine.** Le coût du programme est estimé à 10 milliards de dollars sur cinq ans, à l'échelon fédéral. En 2004, une étude du Queens College de New York a conclu qu'offrir un service d'accueil « Pre-K » à tous les enfants de l'État permettrait d'économiser 828 millions de dollars tout au long de leur parcours éducatif, depuis l'école maternelle jusqu'à leur entrée à l'université. Du point de vue français, l'initiative de Mme Clinton revient à appeler à la création d'une école maternelle.

<http://www.hillaryclinton.com/blog/view?id=6222> ;

http://www.nytimes.com/2007/05/21/us/politics/21candidate.html?_r=3&ref=politics&oref=slogin&oref=slogin&oref=slogin

> J. D.

> CHANGEMENT CLIMATIQUE : DU RIFIFI EN AMÉRIQUE

Selon une étude publiée dans la revue de l'Académie des Sciences (PNAS) américaine, les émissions mondiales de CO₂ ont augmenté à un rythme de 3,1 % par an entre 2000 et 2004 (contre 1,1 % dans les années 1990). Cette croissance est plus marquée que dans le pire scénario du GIEC. C'est dans ce contexte que Jodi Rell et Arnold Schwarzenegger, ardents défenseurs de l'environnement, cosignent un article du *Washington Post* dénonçant les « signes décourageants » et l'« inaction » de l'administration fédérale américaine. Le premier, gouverneur du Connecticut fait partie de la *Regional Greenhouse Gas Initiative*, créée en 2003 ; le second, gouverneur de Californie est l'un des membres fondateurs de la *Western Regional Climate Action Initiative* (février 2007). Un mois après la décision de la Cour suprême en leur faveur (cf. *Note de veille n° 53*), ils attendent toujours de l'*Environmental Protection Agency* (le ministère de l'Environnement américain) l'autorisation de mettre en place des normes d'émissions de gaz d'échappement plus sévères que les normes fédérales. Si l'EPA a tenu une première audition publique le 22 mai sur cette question, la décision n'est pas attendue avant la clôture de la consultation écrite fixée au 15 juin prochain.

http://carnegieinstitution.org/news_releases/news_2007_0521a.html ;

<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2007/05/20/AR2007052001059.html>

> A. B.

France

> REPRÉSENTATION PARITAIRE EN RÉGION : DES INITIATIVES ENCORE ISOLÉES

La territorialisation croissante des politiques de formation pose la question d'une meilleure représentation régionale des structures paritaires comme les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) qui gèrent les fonds mutualisés de la formation professionnelle continue. **La constitution d'espaces de mutualisation et de concertation au niveau territorial constitue un levier fondamental de la mise en place d'une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.** À cet égard, l'OPCA du BTP faisait déjà largement figure d'exception, à travers ses

24 relais régionaux, les AREF-BTP, ses commissions paritaires régionales emploi-formation et ses observatoires. Le 22 mai, le FAF-SAB, fonds d'assurance-formation des salariés de l'artisanat du BTP, précisait les modalités de déconcentration de ses services de conseil, d'information et d'aide à l'ingénierie de projets de formation auprès des entreprises adhérentes vers neuf pôles régionaux d'ici mi-2009, pour faire face à l'accroissement de son activité. Mais, en dehors des OPCA de l'interprofessionnel, peu de branches ont encore mis en place des relais territoriaux et leur pilotage reste largement national.

<http://www.centre-info.info/> ; <http://www.faf-sab.com/getDocFromDb.asp?id=3684>

> J. E.

> POUVOIR D'ACHAT DU REVENU DISPONIBLE ET DU REVENU LIBÉRÉ, QUELLE DIVERGENCE ?

Les dernières estimations du Bipe, société de conseil en stratégie spécialisée dans la prévision économique et la prospective, chiffrent la croissance du « pouvoir d'achat effectif du consommateur » à 1 % pour 2006 comparé à 2,3 % pour le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages tel que mesuré par l'INSEE. Cela étant, l'indicateur de pouvoir d'achat du Bipe est donné par unité de consommation ce qui biaise la comparaison avec celui de l'INSEE donné, en règle générale, par ménage. Cet écart, légèrement supérieur à celui observé en moyenne entre les deux indicateurs depuis 2001, témoigne de ce que les dépenses contraintes continuent de grever le budget discrétionnaire des ménages. Le « pouvoir d'achat effectif » est en effet celui du « revenu libéré » défini comme le revenu disponible brut des ménages déduction faite des dépenses contraintes, c'est-à-dire à caractère obligatoire et/ou contractuel (loyers, transports, assurances, charges de logement, remboursements d'emprunt, etc.). L'INSEE estime de fait la croissance du pouvoir d'achat par unité de consommation en 2006 à 1,4 %. **L'écart entre pouvoir d'achat du revenu disponible et pouvoir d'achat du « revenu libéré », ainsi défini, ne serait donc concrètement que de 0,4 point de pourcentage.**

> C. M.

Étude, enquête

> OUI À UN ACCORD BRITANNIQUE SUR LE TRAITÉ CONSTITUTIONNEL SELON LE CENTRE FOR EUROPEAN REFORM

Auteur il y a peu d'un scénario remarqué sur l'Union européenne en 2027, Charles Grant, directeur du *think tank* londonien Centre for European Reform, s'est penché avec le chercheur Hugo Brady, le 23 mai, sur le sort à plus court terme du traité constitutionnel. Selon eux, **l'intérêt bien compris du Royaume-Uni doit amener le successeur de Tony Blair à ne pas s'opposer à l'entrée en vigueur d'un nouveau traité.** Sans transférer des pouvoirs substantiels à l'échelon communautaire, les dispositions sur la table permettent une amélioration des mécanismes de prise de décision avec, notamment, un poids accru du Royaume-Uni lors des votes au Conseil. Contrairement au ministre britannique des Affaires européennes, les auteurs sont favorables à la création d'un ministère des Affaires étrangères européen. Ils mettent surtout en avant trois éléments stratégiques. S'opposer au traité risque d'enrayer l'élargissement porteur de croissance économique, d'entraîner une perte d'influence du Royaume-Uni qui ne partagerait plus le leadership avec la France et l'Allemagne et pourrait être évincé de certaines coopérations, de focaliser les acteurs politiques européens sur les seules questions institutionnelles alors qu'il faut s'attaquer aux problèmes de fond (Doha, sécurité énergétique, stratégie commune envers une Russie trop autoritaire, processus de paix au Moyen-Orient).

http://www.cer.org.uk/pdf/policybrief_treatychange_21may07.pdf

> M.-C. M.

> LES BIOCARBURANTS, UNE MENACE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EUROPÉENNE ?

Le *think tank* Notre Europe vient de rendre publique une étude sur le développement des agrocarburants et leurs conséquences sur les marchés agricoles et la sécurité alimentaire en Europe. Ce nouveau débouché induirait une concurrence potentielle entre les usages alimentaires et énergétiques des produits agricoles. Ceci modifierait en profondeur les fonctionnements de l'agriculture **des 40 dernières années : croissance rapide de la production, demande saturée et donc prix très bas.** Le débouché agrocarburant devrait conduire à une hausse des prix et permettre une augmentation des revenus ruraux. Ceci n'empêchera pas néanmoins l'agriculture de connaître, comme par le passé, des problèmes de surinvestissement, d'endettement et de surintensification, notamment lors du passage aux agrocarburants de deuxième génération. Concernant **les impacts sur la sécurité alimentaire, l'étude nuance les prévisions pessimistes de pénurie alimentaire** : en cas de tension sur la ressource alimentaire, les prix des produits agricoles ne pourront largement excéder ceux du débouché énergétique car les produits agricoles retourneront alors vers l'alimentation (le prix de l'énergie induira un prix plafond pour les denrées agricoles). Conscient des difficultés d'accès à l'alimentation pour les plus pauvres, l'auteur plaide pour un développement « pro pauvres » appuyé par les organisations internationales, privilégiant les filières riches en travail, en évitant de réinstaurer, *via* les bioénergies, les distorsions des politiques agricoles difficilement réduites dans les années 1990.

(Source : Josef Schmidhuber, « Biofuels : An emerging threat to Europe's Food Security ? – Impact of an Increased Biomass Use on Agricultural Markets, Prices and Food Security : A Longer-Term Perspective », Notre Europe, *Policy Paper*, mai 2007 : http://www.notre-europe.eu/uploads/tx_publication/Policypaper-Schmidhuber-EN.pdf)

> J.-L. P.

> QUARTIERS DÉFAVORISÉS, PRÉOCCUPATION POUR LA DÉLINQUANCE ET SENTIMENT D'INSÉCURITÉ, SELON L'INSEE

L'INSEE publie chaque année depuis 1996 une enquête sur le sentiment d'insécurité, complétée depuis 2005 par une partie sur le cadre de vie et la sécurité des ménages dans leur quartier et sur leurs principales sources d'insatisfaction (échantillon de 20 000 personnes). À l'heure des controverses relatives à l'évolution des actes incivils et délinquants (nombre, nature), cette enquête se place ainsi sous un angle différent, celui du ressenti des habitants. En 2007, 91 % de la population de plus de 14 ans déclare son quartier agréable ou plutôt agréable à vivre (67 % dans les zones urbaines sensibles ou ZUS). **Pour les personnes satisfaites, la délinquance, les incivilités ainsi que le sentiment d'insécurité ne figurent pas parmi les principales préoccupations** (respectivement 6°, 16° -19° positions après les conditions d'utilisation de la voiture, le manque d'animations, de commerces ou encore d'activités pour les jeunes). **Pour les personnes insatisfaites de leur quartier, les critiques relatives à la sécurité arrivent au premier rang.** Deux tiers d'entre elles considèrent la délinquance comme un souci et plus d'un tiers se sent en insécurité (respectivement 2,2 fois plus et 3 fois plus que la moyenne nationale). Ces préoccupations augmentent d'une part avec la densité urbaine (forte sensibilité des habitants des grandes agglomérations, le niveau de délinquance élevé et avéré venant conforter ces craintes), d'autre part quand le revenu médian du quartier diminue (60 % des habitants des ZUS voient la délinquance comme un problème).

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1133/ip1133.html>

> L. D.

> LES ENTREPRISES SE MOBILISENT-ELLES VRAIMENT DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?

Selon une enquête réalisée par l'Economist Intelligence Unit auprès de 634 dirigeants d'entreprise dans le monde, seuls 10 % environ des entreprises mesureraient avec exactitude leurs émissions de gaz à effet de serre et 25 % de façon partielle. Le sujet concerne leur empreinte carbone sur toute la chaîne logistique et de production, des sources d'approvisionnement à l'impact des produits diffusés. **Près d'un tiers des entreprises n'auraient aucun plan, même pas une simple mesure de leur efficacité énergétique** et 45 % de celles-ci n'auraient pas l'intention de s'y investir dans le futur. 28 % prévoient de disposer d'un tel plan d'ici 2010 et 54 % déclarent s'intéresser déjà à l'efficacité énergétique. La motivation ou l'implication des entreprises résiderait aujourd'hui plutôt dans un gain de réputation. Un tiers y voit une transformation en bénéfice net (ventes, accroissement d'image). **Les entreprises attendraient un rôle leader des gouvernements au travers d'un cadre réglementaire directeur comprenant des incitations ou des contraintes**, la carotte ou le bâton étant moteur pour près des trois quarts des interrogés. La mise en place de marchés d'échanges de permis est citée comme facteur favorable. Ne permettant pas de discriminer aisément les réponses en fonction de la taille des entreprises (PME en particulier), cette enquête est à prendre avec précaution comme indicateur du niveau de mobilisation des acteurs économiques.

(Source : The Economist Intelligence Unit, The Economist, *A Change in the Climate. Is Business going Green ?*, mai 2007 : <http://a330.g.akamai.net/7/330/25828/20070511180304/graphics.eiu.com/upload/portal/climate.pdf>)

> H. P.

Rédacteurs des brèves : Nathalie Bassaler (RG), Aude Bodiguel (DRTDD), Marine Boisson (DQS), Christophe Cazelles (DIS), Julien Damon (DQS), Laetitia Delannoy (DQS), Jenny Eksl (DTEF), Cécile Jolly (DTEF), Céline Mareuge (DAEF), Marie-Cécile Milliat (DIS), Jean-Luc Pujol (DRTDD), Hervé Pouliquen (DRTDD)

Directrice de la publication :
Sophie Boissard, directrice générale
Directeur éditorial :
Bruno Hérault, rapporteur général
Rédactrice en chef et responsable de la cellule de veille :
Nathalie Bassaler, chargée de mission

Pour consulter les archives
de la Note de Veille
en version électronique :
[http://www.strategie.gouv.fr/
rubrique.php?id_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 61 00
Site Internet : www.strategie.gouv.fr

